

Présents :

M. Jacques DUCOS, Mme Sophie METTE, Mme Marielle CRUSE, M. Claude CAZAUX, M. Yves BACHELIER, M. Louis Pierre CLOUTE, M. Michel DUVERGER, M. Serge EXPERT, Mme Marie Claude LAMARQUE, M. Christophe BEDERE, Mme Catherine MORA, Mme Sophie GUIRAUD, M. Alain GAUBE, M. Patrick MIMOT, Mme Valérie ELOIRE, M. Bernard ROUCHALEOU, Mme Juliette BROUAT, Mme Isaline BOUIX.

Excusés :

M. Jean Claude DEYRES, M. Jean Jacques COUSTOLLE, M. Michel BONNET, Mme Martine TAPIN.

M. Jacques DUCOS introduit la réunion de la Commission Services qui se déroulera selon l'ordre du jour suivant :

- Présentation des premiers éléments de diagnostic du schéma de services
- Etat d'avancement des projets de maisons de la santé
- Information sur les actions liées à la politique Enfance Jeunesse
- Candidature au futur Leader

1/ Éléments de diagnostic du schéma de services

Diaporama à l'appui, les premiers éléments sont présentés.

Des remarques sont faites sur les différents thèmes :

- Sur le diagnostic enfance jeunesse, le multiaccueil de Bazas est accessible à l'intercommunalité. Une convention va être signée qui regroupera au sein d'un contrat commun Bazas et l'ensemble des communes du canton de Bazas. Ces dernières pourront ainsi contribuer au financement du multiaccueil.
Les données statistiques CAF sont à compléter par les données de la MSA.
Le taux de couverture des services enfance-jeunesse sera également calculé, en rapport avec le public visé.
De même il sera intéressant d'évaluer le nombre d'emplois liés à ses services.
- Sur le diagnostic personnes âgées, la part des plus de 60 ans dans la population diminue cependant leur nombre augmente et cette tranche d'âge reste la seconde plus élevée du Pays.
Une analyse sur l'évolution du nombre de lits médicalisés, sur la nature du public et sur les emplois induits viendra compléter la cartographie réalisée sur les structures d'hébergements.
Concernant l'offre de services de soins infirmiers à domicile, le problème de l'intervention d'une structure privée extérieure au territoire est soulevé en Sud Gironde, celle ci ne couvrant

pas entièrement les besoins.

Sur le service du portage de repas, les organisations sont multiples et complexes entre les collectivités. L'évaluation du nombre de repas journaliers produits par les structures permettrait d'analyser l'offre de service.

Sur les services d'aide ménagère à domicile, l'intervention des structures privées sera cartographiée : Santé Garonne en Sud Gironde et l'ADMR dans les Landes.

Le taux de couverture des services analysés sur les cartographies sera rapporté aux plus de 60 ans.

Les emplois générés par ces services sont à évaluer et à mettre en perspective.

- Sur le diagnostic emploi-insertion : les données sur les bénéficiaires du RMI restent à consolider avec les chiffres des Landes. Il sera intéressant de mettre en parallèle la courbe des demandeurs d'emploi (à la baisse) avec celle des bénéficiaires du RMI (tendance à la hausse).

2/ Etat d'avancement des projets de maisons de la santé

3 projets de maisons médicales sont en cours sur le Pays dont une a ouvert ses portes en 2006.

- La maison médicale de Pissos : elle regroupe 2 médecins généralistes et 3 infirmières. Une Société Civile de Moyens a été créée qui loue les bâtiments à la collectivité. Un logement a été équipé pour les remplaçants. Un 3ème médecin généraliste a débuté son exercice début 2007. Ce projet a permis de rompre l'isolement et d'échanger autour des pratiques professionnelles. Il constitue également un allègement de la charge de travail grâce à l'accueil du médecin supplémentaire et une anticipation sur la succession lors des départs en retraite. Une réponse permanente est possible pour la clientèle grâce à l'organisation au sein de la maison médicale.

- Le projet de maison médicale de Labrit: il regroupe 2 médecins généralistes, 6 infirmières, 1 kiné, 1 podologue, 1 dentiste. 2 cabinets supplémentaires pour l'accueil de médecins sont prévus ainsi qu'un logement équipé pour les remplaçants.

Les professionnels regroupés en association ont pour motivation d'améliorer le service de santé par un partage des informations entre tous les professionnels de santé permettant une meilleure prise en charge des patients.

- Le projet de maison médicale de Gabarret regroupe 2 médecins, 2 infirmières, 1 kiné, 1 dentiste, 2 podologue pédicure, 1 orthophoniste, 1 réflexologue, 1 psychologue. 2 cabinets pour accueillir des médecins sont prévus ainsi qu'un logement pour les remplaçants. Ce projet vise à pérenniser l'offre de soins des médecins généralistes mais apporte également de nouveaux services de soins à la population.

3/ Informations sur les actions liées à la politique Enfance-Jeunesse

Jacques DUCOS, rapporteur de la Commission, fait part des inquiétudes des élus locaux liées aux nouvelles directives de la CNAF, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la difficile solvabilité de ce type de service en milieu rural. De plus, il y a une attente forte pour que la mise en place de cette nouvelle politique soit harmonisée entre la partie landaise et la partie girondine du Pays. Les membres de la Commission expriment aussi le souci d'éviter la concurrence au sein du Pays.

Des éclaircissements sont apportés par les CAF 40 et 33 concernant la nouvelle politique de la CAF. Les nouvelles actions correspondant à des besoins ou une nécessité pour le territoire seront accompagnées à hauteur de 55%. Les actions en cours continuent d'être accompagnées mais ces aides sont dégressives et elles sont calculées en fonction du taux d'occupation et du prix de revient. Depuis 2004, la MSA accompagne en complément les contrats enfance pour les 0-3 ans à hauteur du nombre de ressortissants MSA du territoire.

Globalement en Gironde, on constate une bonne couverture des services liés à l'enfance sauf en terme d'actions vers le public jeune.

Sur les craintes liées à la pérennité des services en place dans les collectivités, des questionnements méritent d'être soulevés à l'occasion de la rencontre avec la CAF pour la séance publique du Conseil d'Administration. Le principe d'une dotation "enfance-jeunesse" pour le Pays pourrait être négocié dans le cadre du renouvellement de la convention CAF - Pays.

De plus, les représentants de la CAF signalent qu'une réponse conjointe CAF 33 et CAF 40 au courrier de cet été est à venir.

La mise en route de la formation action pour les acteurs de l'enfance jeunesse est issue des rencontres des techniciens des structures pour réfléchir à des actions communes. Les objectifs fixés concernent la mutualisation et l'amélioration de l'offre d'animations en direction des jeunes. Les CAF souhaitent être associées à ces rencontres pour instaurer un partenariat commun.

4/ Candidature au futur Leader

Les orientations stratégiques de la candidature du Pays seront discutées en Assemblée Générale du Pays le 28 septembre 2007.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au 04 janvier 2008 et la date limite de sélection au 30 avril 2008.

Décisions :

Le diagnostic du schéma de service sera complété et finalisé pour la prochaine rencontre de la Commission.

Par ailleurs, la commission souhaite étudier :

- les Relais de Services Publics : l'expérience du projet de Captieux pourra être présentée,
- un témoignage sur le fonctionnement du service itinérant de halte garderie initié sur les cantons de Villeneuve de Marsan, Gabarret et Roquefort,
- un bilan succinct des animations menées dans les centres de loisirs.

La prochaine date de la Commission Services est fixée au jeudi 17 janvier 2008 à 16H00 à Labrit.

Pièce jointe : schéma de services du Pays des Landes de Gascogne- Diagnostic intermédiaire.

Proposition de synthèse des réflexions menées

Le diagnostic pour le schéma de services reste à affiner afin de mieux mesurer les besoins couverts, les carences et les retombées en matière d'emploi. Une analyse prospective sur les effets du vieillissement de la population devra également compléter ce premier travail.

L'état d'avancement des trois projets de Maisons de la Santé montre une variété de solutions de regroupement, en fonction des professionnels mobilisés et du positionnement de la collectivité à l'initiative du projet.

La participation des CAF 33 et 40 à cette commission encourage les acteurs du Pays à se mobiliser collectivement en faveur d'une mise en œuvre homogène des directives CNAF et adaptée aux

spécificités rurales du territoire.

Au regard des besoins, la formation-action des acteurs jeunesse, qui démarre le 18 octobre, semble une bonne 1^{ère} étape pour améliorer l'offre d'animation en direction des adolescents, avec le souhait d'une forte implication des acteurs de terrain sur cette action.

Les participants émettent le souhait de profiter de cette commission pour échanger sur les expériences et les bonnes pratiques.